

Séance de l'assemblée délibérante du 11 avril 2018

Délibération n°19 bis/2018

Annule et remplace la délibération n°19/2018 suite à une erreur matérielle

Dans le tableau de financement le montant d'autofinancement de 13 009,38€ correspond à 25% et non pas à 20% des recettes comme indiqué dans la délibération n°19/2018.

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi 5 avril deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 11 avril deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal
PETEL Gilles
DEMERE Jean-François

SALLES Daniel
BERNARD Françoise
BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BRANLARD Gérard
HEALY Bénédicte

Suppléants présents :

ARDOUREL Sylvie
HENRION Colette

BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne
FEDERSPIEL Hélène
DUPECHER Pierre

DUMAS Olivier
GUILLAUME Gérard

Représentation :

En l'absence de M. Gérard BRANLARD, M. BLANCHAMP Gérard, membre suppléant a un droit de vote

En l'absence de Mme. HEALY Bénédicte, Mme ARDOUREL Sylvie, membre suppléant a un droit de vote

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	6	2		2	8	8	0	0

**Objet : Demande de subvention LEADER
 Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 5 ;
- Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi dans la fonction publique ;
- Vu** la délibération du 21 mars 2017 « recrutement d'un chargé de mission »
- Vu** la délibération n°8/2017 du 27 juillet 2017 définissant le plan de financement de l'opération « Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission »
- Vu** la délibération n°5/2018 du 7 février 2018 reprenant le plan de financement de l'opération « Ecopole du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission » afin d'intégrer les frais de structure

Le Président explique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes vient de préciser au Gal du Grand Clermont que dans le cadre des demandes de subvention LEADER, il n'était pas possible de déposer des dossiers d'animation pour une durée de trois. Ainsi il convient de scinder en trois le dossier de demande de financement pour le recrutement d'une chargée de mission Ecopole du Val d'Allier initialement déposé sur trois ans (juin 2017-juin 2020). Dans ce cas les dossiers seront soumis au principe de récurrence de l'action, ainsi le SEAT bénéficiera d'une subvention de 80% pour le dossier 2017-2018, d'une subvention de 75% pour le dossier 2018-2019 et d'une subvention de 70% pour le dossier 2019-2020.

Le dossier initialement déposé ayant fait l'objet de la délibération n°5/2018 du 7 février 2018 est en cours d'instruction à la Région et l'ensemble des dépenses devront ainsi être réalisées avant le 31 mai 2018.

Considérant ces nouveaux éléments, le Président propose de déposer une demande d'aide auprès du Grand Clermont au titre du LEADER 2014-2020 pour le financement de l'opération : « *Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission pour l'année 2018-2019* » respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recette	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles	10 000,00€	LEADER (75%)	39 028,11
<i>Outils de communication et création de différents supports de communication</i>	<i>10 000,00€</i>	Autofinancement (25%)	13 009,38
Dépenses immatérielles	42 037,49		
<i>Salaires chargée de mission et indemnités stagiaires et services civiques</i>	<i>41 630,74€</i>		
<i>Frais de repas et d'hébergement</i>	<i>406,75€</i>		
Coût global de l'opération	52 037,49€		52 037,49€

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De demander** une subvention à hauteur de 75% dans le cadre du programme Leader pour le financement du poste « *Chargé de mission Ecopole du Val d'Allier* » suivant le plan de financement ci-dessus,
- **D'approuver** la prise en charge par un autofinancement des éventuels surcouts de l'opération,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 24/05/2018

Reçu en préfecture le 24/05/2018

Affiché le



ID : 063-256303520-20180411-2018_19_2-DE